



Commune de Villevieille



Laurence Valency

Décembre 2022

Journal d'Information municipale

Sommaire

MOT DU MAIRE	Page 3
ACTUALITE	Page 4
VIE AU VILLAGE	Page 10
ENVIRONNEMENT	Page 13
ASSOCIATIONS	Page 19

HORAIRES ACCUEIL MAIRIE

LUNDI	9h-12H00	14h-18H00
MARDI	9h-12H00	Fermé
MERCREDI	9h-12H00	Fermé
JEUDI	Fermé	14H-18H00
VENDREDI	9h-12H00	13h-16h

Le service urbanisme reçoit sur RDV uniquement :
04 66 80 03 24 - urbanisme@villevieille30.fr

Nous contacter : 04 66 80 03 24
mairie@villevieille30.fr

Nous suivre sur Facebook
mairie de Villevieille
<https://www.facebook.com/Mairie-de-Villevieille>



Recevez la newsletter
Inscrivez-vous sur le site
www.mairie-villevieille.fr

Création / Impression: LA BACOM' (30170) - 04 66 77 94 93



2023

VŒUX DU MAIRE

Madame le Maire et son conseil municipal ont le plaisir de vous accueillir pour les vœux le vendredi 6 janvier 2023 au Foyer à 18h30.

Mot du Maire

L'année 2022 s'achève, c'est l'occasion de revenir sur les événements qui se sont déroulés. Nous avons presque renoué avec notre vie d'avant COVID, progressivement nos échanges recouvrent un caractère « normal ». Grâce au Petit marché qui se tient tous les jeudis notre village avait cependant pu maintenir des moments conviviaux et avait permis ainsi à un bon nombre d'entre nous de rompre l'isolement.

Cette année le conseil municipal et les associations ont pu reprendre leurs activités et vous proposer diverses manifestations. Dans le jardin de l'aube ont eu lieu successivement la chasse aux œufs, le lundi de Pâques plus de cinquante enfants ont participé, l'apéritif du 13 juillet et fin août la séance de cinéma en plein air.

La place du village a retrouvé l'animation des fêtes que ce soit lors de la fête du printemps, de la fête de la musique ou encore au mois d'août pour la fête votive. La commune soutient fortement l'association du club taurin dans l'organisation des événements festifs qu'elle propose, un effort financier non négligeable de plus de 15 000 euros mais également administratif avec de nombreuses démarches auprès de la Préfecture, de la gendarmerie ou du département.

En fin d'année le CCAS a également pu organiser le repas des aînés, ce fût un très agréable moment apprécié par tous malgré l'absence des enfants de l'école qui viendront nous l'espérons l'année prochaine si les virus nous laissent un peu de répit.

Deux réunions publiques ont pu se tenir. La première en mairie pour informer les habitants concernés des obligations légales de débroussaillage. La présentation a été faite par un représentant des pompiers et un agent de l'ONF.

La seconde sur la mise en place du permis de végétaliser et l'extinction de l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin à compter du 6 janvier 2023.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouverai le 6 janvier à l'occasion de la présentation des vœux. En attendant cette soirée je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

Cécile Marquier

Dates à retenir :

Vœux du maire : vendredi 6 janvier

Loto au foyer Ecole taurine de Sommières : 14 janvier

REPAIR CAFE Calade : 21 janvier

Loto de l'AARS : 29 janvier

Information sur le tri sélectif et compostage : 7 février

Nettoyage dans votre quartier : 25 mars

Loto du Club Taurin : 25 mars

Chasse aux œufs : 10 avril

Actualités



Carnet rose

Souleymane CHIBANI né le 13 décembre 2022
Lou FIGERE née le 8 décembre 2022
Evanh CHAN né le 25 NOVEMBRE 2022
Léonel FRANÇOIS CHAVEZ né le 24 novembre 2022
Yüna LECONTE HENSELER-CAMPANA né le 15 novembre 2022
Luca SAUVETRE né le 16 octobre 2022
Liya KUNTZ née le 26 septembre 2022
Jeanne FORNER née le 10 septembre 2022
Julia FAGES née le 9 septembre 2022
Eliot RIGAIL né le 24 août 2022
Matéo CORVAZIER BONIN né le 7 septembre 2022
Albane HECQUEFEUILLE BIDEAU née le 22 juillet 2022
Mencia COICADIN née le 29 juillet 2022
Paul NELISSEN PILOT né le 5 juillet 2022
Angéline ALEMAN née le 10 juin 2022
Bianca GALIZZI ISMAEL née le 7 avril 2022
Lotis BACCHETTO né le 28 mars 2022
Gabin GOURAT né le 15 février 2022
Théa BRYL née le 21 janvier 2022
Judith BORDRON née le 18 décembre 2021
Lilya MOISAN née le 18 décembre 2021
Eugénie GRAVIER ZORZI née le 25 novembre 2021
Esteban DELCAMBRE CUILLIER né le 23 novembre 2021
Malo MICHEL né le 12 novembre 2021

Carnet de deuil

Lino MORERO / 6 décembre 2022
Catherine ROBIN née LEBON / 24 novembre 2022
Roland AUFFRAY / 21 novembre 2022
Guy VASSAL / 13 novembre 2022
Yvonne GARREL née DOMINICI / 18 septembre 2022
Claudine MARQUIER née FOSSE / 11 septembre 2022
Alain COUDERC / 9 août 2022
Georges VAUR / 30 juillet 2022
Yves MAURY / 16 juillet 2022
Monique BENYATTOU née LE GOFF / 28 juin 2022
Laurence SANSÉAU née ROUAULT / 2 mai 2022
Emile MASSA / 1 février 2022
Simone BACCHETTO née PONS / 6 février 2022
Williams IANNA / 28 JANVIER 2022
Pascal PUAUD / 18 JANVIER 2022
Alain BAYEUR / 26 décembre 2021
Alban FRAYSSINES / 4 janvier 2021
René FOUQUET / 31 décembre 2021
Manuel GARCIA SANCHEZ / 27 décembre 2021
Bruno MACALUSO / 21 décembre 2021
Raoul ROUVIERE / 07 décembre 2021
Jean-Christophe GENY / 4 décembre 2021
Marie DUESBERG née BABEY / 30 octobre 2021
Yvan TARDES / 19 octobre 2021

Carnet blanc

Qianying GONG et Swann COULON
Qui se sont unis le 19 novembre 2022
Julie ROCHON ET Laurent VAILLAND
Qui se sont unis le 17 septembre 2022
Chantal MARTIN et Christophe CRESSOT
Qui se sont unis le 10 septembre 2022
Aurélie REVENAZ et Thomas CARILLON
Qui se sont unis le 20 août 2022
Dominique ANOUILH et Edmond MIABANGANA
Qui se sont unis le 13 août 2022
Jennifer JARAMILLON VALDERAMA et Benjamin HORSCHITZ
Qui se sont unis le 30 juillet 2022

Brigitte LAVIGNE et Philippe CALS
Qui se sont unis le 30 juillet 2022
Corinne BRUNET et David JURET
Qui se sont unis le 9 JUILLET 2022
Chloé LEAL et Alexandre MAUZ
Qui se sont unis le 3 JUIN 2022
Séverine VERNA et Julien LAROSE
Qui se sont unis le 27 le MAI 2022
Sophie TOUSSAERT et Johann CAILLET
Qui se sont unis le 4 mai 2022
Charline FERREIRA BARBOSA et Thibault BERTRAND
Qui se sont unis le 31 juillet 2021

Point Urbanisme

Cela fait quelques temps que nous constatons des constructions non conformes ou sans autorisation qui nous amènent à dresser des procès-verbaux (PV) et dans certains cas des arrêts interruptifs de travaux (AIT).

Dans un premier temps, concernant les constructions non conformes :

Afin d'éviter cela il vous faut respecter votre autorisation administrative (Permis de Construire ou votre Déclaration Préalable). Si en cours de réalisation vous voulez faire des modifications cela est possible, il faut déposer un PC ou DP modificatif. Pour rappel les bassins de rétention des eaux pluviales qui sont demandés soit pour une extension ou une construction neuve font partie intégrante du permis et doivent être réalisés. Sans ces bassins vous n'auriez pas eu l'autorisation.

Dans un second temps pour les constructions sans autorisation :

C'est simple, avant de réaliser des travaux, il faut se renseigner. Il est important de préciser quels sont les travaux soumis à autorisation ou non pour les constructions. Les travaux de construction (avec ou sans fondation), agrandissement, modification de l'aspect extérieur (réfection de toiture, changement des volets ou des fenêtres, ravalement, clôtures...), changement d'affectation nécessitent une autorisation préalable DP ou PC.

De façon générale et pour éviter tout déboire, il vous appartient de vous informer sur la procédure à suivre pour obtenir une autorisation en bonne et due forme, en vous renseignant auprès du Service d'Urbanisme, avant d'entamer toute exécution de travaux, utilisation même mineure ou modification du sol

Il est important de savoir que ce que nous pouvons ou non réaliser est défini dans notre PLU.

Le Plan local d'Urbanisme (PLU) est le cadre légal pour la construction et l'aménagement du territoire de la commune.

Il régleme l'usage des sols sur l'ensemble du territoire et détermine pour chaque parcelle les droits à construire. Il fixe les références utilisées pour les diverses demandes d'occupation et d'utilisation des sols (permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc....).

Risques encourus en cas de non-respect au code de l'urbanisme

Le service d'urbanisme de Villevieille est chargé de veiller au respect des règles et de vérifier leurs applications à travers tout le territoire. La réalisation d'une construction en méconnaissance des règles du code de l'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme constitue une infraction pénale.

A ce titre, toute infraction au code de l'urbanisme (construction illégale ou non-respect de l'autorisation accordée par l'administration) fera l'objet d'un procès-verbal d'infraction adressé au Procureur de la République avec toutes les conséquences que cela peut engendrer.

Les peines peuvent être lourdes et sont précisées aux articles L.480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

démolitions, réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur, mise en conformité. De plus, une amende comprise entre 1200 € et 6 000 € par m² de surface construite, démolie ou rendue inutilisable dans certains cas peut être prononcée, dans d'autres cas, le montant peut aller jusqu'à 300 000 €.

En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de 6 mois pourra être prononcé.

Les règles d'urbanisme sont nombreuses, précises et doivent être respectées. Nous vous rappelons qu'il est interdit d'engager des travaux sans autorisation. Candidats à l'acte de bâtir, prenez garde aux risques encourus en cas d'infraction à la réglementation. Pour les travaux intérieurs, il est préférable de vous renseigner au préalable pour savoir s'ils relèvent ou non d'une autorisation.

Par ailleurs, les entrepreneurs ou autres personnes responsables des travaux peuvent être condamnés.

En effet, « aux termes de l'article L. 480-4 alinéa 2 du code de l'urbanisme, les peines encourues pour les infractions au droit de l'urbanisme peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution des dits travaux ».

Les entrepreneurs, en leur qualité de professionnels du bâtiment, ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité pénale en affirmant s'être bornés à suivre les instructions du maître d'ouvrage. En effet, s'il ne leur appartient pas de demander des autorisations de construire, ils doivent cependant s'assurer de leur existence et de leur contenu auprès du maître d'ouvrage. L'entrepreneur peut donc être poursuivi pénalement en cas de travaux irréguliers.

Dès qu'un procès-verbal a été dressé, le maire peut, à titre « conservatoire », ordonner l'interruption des travaux, en application de l'article L. 480-2 du code de l'urbanisme, si l'autorité judiciaire ne s'est pas déjà prononcée et à condition que les travaux litigieux ne soient pas déjà achevés.

Il peut également prendre toutes mesures de coercition nécessaires pour assurer l'application immédiate de son arrêté, en faisant procéder notamment à la saisie des matériaux approvisionnés ou du matériel de chantier et, s'il y a lieu, à l'apposition de scellés par un agent habilité.

Travaux d'aménagement du centre ancien

Les travaux de requalification des voiries du centre ancien ont connu un démarrage compliqué accumulant un retard de 2 mois reportant ainsi la fin des travaux de mi-décembre 2022 à mi-février 2023. Avons nous été trop optimistes, nous maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises, quant à l'évaluation du délai de réalisation, par sous-estimation des difficultés d'exécution, certainement.

A l'origine de ce retard, la densité des réseaux présents dans le sous-sol dont certains n'avaient pas été identifiés lors des investigations préalables, puis la découverte de mosaïques de l'époque romaine rue de la Portette et place des Lauriers Roses, découverte réjouissante pour ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'évolution de l'habitat de notre village mais pénalisante pour le déroulement des travaux.

(adaptation du projet pour préserver les vestiges et immobilisations du chantier).

Il faut toutefois noter sur ce dernier point que l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques préventives) a fait preuve d'une grande célérité pour limiter l'impact de ses interventions sur le planning d'exécution.



Sont venus se greffer à l'opération d'autres opérateurs, ENEDIS pour le renforcement de son réseau HTA et GRDF pour le dévoiement de ses canalisations, Le SMEG pour l'enfouissement des câbles d'éclairage public, de téléphonie et de la fibre optique.

Il aura fallu à l'entreprise CISE TP adapter continuellement le projet, les méthodes d'exécution et les matériels pour répondre à l'étroitesse de certains secteurs de voirie, à la nature des sols rencontrés et aux exigences des différents opérateurs.

Depuis la reprise des travaux, après la trêve estivale, les conditions d'exécution se sont nettement améliorées, voiries plus larges, absence de vestiges, permettant un avancement plus conforme aux prévisions. Ainsi, fin octobre la mise en place des réseaux secs et humides rue de la Portette, place des Lauriers Roses et rue du Moulin à Huile a pu être finalisée.



Les travaux de réseaux se poursuivent depuis le début novembre rue de la Coustourelle et se termineront rue Traversière.

Suivront fin novembre les travaux d'aménagement des voiries (pose de bordures, de dalles de pierre et de caniveaux, constitution des revêtements de chaussée en béton désactivé et pavage de l'impasse de la Migrane).

Je tiens à remercier les riverains pour l'accueil réservé aux intervenants malgré les nombreuses nuisances générées par les travaux.



Le parking du château est remis en valeur

En février 2022, les agents municipaux, Michel Pollano et Alain Favas, assistés de Michaël Fuster, en apprentissage dans l'aménagement d'espace vert, ont, après un débroussaillage important, repris le mur de soutènement du parking du château fragilisé par les écoulements des eaux de pluie.

Ces travaux qui ont duré quinze jours ont été complétés par un muret et des jardinières construits par le personnel du chantier d'insertion Calade.

Dans un second temps nos agents ont mis en terre une cinquantaine d'arbustes dont les plants ont été offerts par le département du Gard en collaboration avec le Service d'Aide par le Travail, OSARIS.

Un établissement médico-social qui accompagne des travailleurs en situation de handicap en leur proposant des activités diverses à caractère professionnel en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Osaris déploie son activité dans la restauration collective, les services, l'environnement et la mise à disposition de personnel et possède des pépinières à Nîmes d'où proviennent tous les végétaux choisis par la municipalité qui sont de type méditerranéen, résistant à la sécheresse, destinés à embellir le village et favoriser la biodiversité.

Végétaux plantés:

Gauras, Gattiliers, Abelias, Perovskia, Agapanthes, Sauges, Myrthes et Pistachiers.



Eclairage public

Depuis quelques années, la commune a engagé une action globale sur son patrimoine éclairage public en mixant des actions de sobriété (remplacement de point d'éclairage en technologie LED) et d'amélioration de l'efficacité énergétique des points lumineux (diminution de l'intensité lumineuse).

Aujourd'hui, la commune travaille sur une stratégie d'extinction de l'éclairage public

motivée par les économies financières qui sont essentielles à la cohérence budgétaire. Et également par la volonté d'utiliser la lumière uniquement lorsque l'on en a besoin et de fait permettre le respect de la biodiversité..

Cette démarche repose avant tout sur la concertation. Après avoir recueillie l'adhésion du conseil municipal, l'initiative a été présentée en réunion publique le 2 décembre 2022 à 18h au foyer de Villevieille



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT SIAVB: MODIFICATION DE LA TARIFICATION 2023 MISE EN OEUVRE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

Le syndicat d'assainissement a souhaité, après analyse, modifier la tarification actuelle (surtaxe d'assainissement à 0,75€/m³) en fixant une part fixe et en instaurant une tarification incitative visant à économiser la ressource en eau. Notre territoire subit la raréfaction de la ressource en eau.

Nous souhaitons inciter les usagers à diminuer leur consommation en eau avec un prix du service progressif, par cette mesure nous avons l'ambition de rendre tous les usagers acteurs de la transformation écologique.

Pour cette tarification incitative, il a été fixé 3 paliers :

- une première part, dite sociale de 0 à 30 m³ : 0,25 €/m³ HT ;
- une seconde part dite utile de 31 à 150 m³ : 0,60 €/m³ HT ;
- une troisième part au-delà de 150 m³ : 0,80 €/m³ HT.

Concernant les parts fixes, il a été adopté deux niveaux d'abonnement selon la taille du compteur en eau :

- Compteur de diamètre 15 à 20 mm : 20 €/an HT ;
- Compteur de diamètre >20mm: 80€/an HT

Cette tarification incitative en 3 paliers est également proposée sur les tarifs du délégataire (pour rappel, jusqu'ici les tarifs VEOLIA HT étaient constitués d'une part fixe: 21,58€/an et d'une part variable : 0,6277€/m³).

Conformément aux tranches définies par le syndicat, il a ainsi été convenu avec VEOLIA de proposer les nouveaux tarifs suivants :

Parts fixes :

- Compteur de diamètre 15/20 mm : 21,5 €/an HT ;
- Compteur de diamètre > 20 mm : 86 €/an HT ;

Parts variables :

- 0 à 30 m³ : 0,35 €/an HT
- 31 à 150 m³ : 0,70 €/an HT
- Au-delà de 150 m³ : 0,80 €/an HT

Cette nouvelle tarification globale permet de ne pas impacter la facture de 90 % des consommateurs, ayant une consommation moyenne n'excédant pas 180 m³ annuelle.

A noter également que cette nouvelle tarification permettra de limiter l'impact de la forte inflation constatée entre 2022 et 2023, pour une majeure partie des abonnés.

Toutefois, il est à souligner que les très gros consommateurs subiront une hausse de prix notable sur leur facture.

Le Comité Syndical, réuni le 13 décembre s'est prononcé en faveur de cette nouvelle tarification de la redevance d'assainissement collectif du syndicat intercommunal.

La facturation de 2023 se fera en tenant compte de ces nouveaux tarifs, et vous pouvez constater l'impact de ces modifications pour une facture annuelle sur le tableau ci-dessous :

Incidence Facture consommateur Ø15-20 (Part du SIAVB + Délégataire)

	Prix actuel 2023	Prix 2023 proposé	incidence TTC
Pour une conso de 30 m ³	62,9 €	59,5 €	- 3,75 €
Pour une conso de 60 m ³	104,2 €	98,5 €	- 6,32 €
Pour une conso de 80 m ³	131,8 €	124,5 €	- 8,03 €
Pour une conso de 120 m ³	186,9 €	176,5 €	- 11,44 €
Pour une conso de 200 m ³	297,1 €	295,5 €	- 1,78 €
Pour une conso de 350 m ³	503,8 €	535,5 €	34,90 €
Pour une conso de 500 m ³	710,4 €	775,5 €	71,58 €
Pour une conso de 2 000 m ³	2 777,0 €	3 175,5 €	438,37 €
Pour une conso de 5 000 m ³	6 910,1 €	7 975,5 €	1 171,96 €

Xavier Guthertz reçu à l'Académie de Nîmes

Le 7 octobre 2022, Xavier Guthertz est devenu membre de l'académie de Nîmes.

Xavier Guthertz est professeur émérite de Préhistoire de l'université Paul Valéry depuis le 1er Septembre 2015.

Il était auparavant conservateur général du patrimoine et a exercé les fonctions de conservateur régional de l'archéologie successivement en Poitou-Charentes, PACA puis Languedoc-Roussillon.

A ce titre, il a dirigé depuis 2001 et jusqu'à 2014 de la mission archéologique française « premières sociétés de production dans la Corne de l'Afrique » accréditée et soutenue par le MAEDI.

Il a dirigé l'équipe Préhistoire méditerranéenne et africaine de l'UMR 5140 de 2007 à 2010.

Dans ce cadre, il a dirigé les fouilles du site d'Asa Koma dont la monographie interdisciplinaire vient de paraître aux Presses universitaires de la Méditerranée (PULM, 2017).

Après avoir, pendant de nombreuses années,

dédié ses recherches à la Préhistoire récente du Languedoc et plus particulièrement à la fin du Néolithique, il a opéré une conversion thématique pour se consacrer à l'étude du processus de néolithisation dans la Corne de l'Afrique.



Tarifs Cimetière à compter du 1er Janvier 2022

CONCESSION

Durée	Tarif au m ²	2,55 m ² (1 à 2 places)	Total TTC	5,86 m ² (4 à 6 places)	Total TTC
30 ans	80.00€	204.00€	204.00€	468.80€	468.80€
50 ans	150.00€	382.50€	382.50€	879.00€	879.00€
Perpétuelle	300.00€	765.00€	765.00€	1758.00€	1758.00€

COLUMBARIUM

1 CASE = 4 URNES

Durée	Forfait	Total TTC
15 ans	250.00€	250.00€
Perpétuelle	500.00€	500.00€

Vie au Village

Le plein de Festivités...

FETE DE LA MUSIQUE

Cette année, la fête de la musique a pu être organisée après deux ans de crise sanitaire. En collaboration avec le club taurin Lou Seden, la municipalité a offert une belle soirée animée par un DJ et un saxophoniste. Les participants se sont retrouvés et restaurés autour d'une bonne brasucade et de bonnes pizzas cuites au feu de bois. Les enfants présents ont assisté à un beau lâcher de ballons signifiant certainement une liberté retrouvée...

CINEMA SOUS LES ETOILES

Pour la troisième année consécutive, la municipalité de VILLEVIEILLE n'a pas hésité à organiser la soirée cinéma de plein air dans le jardin de l'Aube. Elle était d'ailleurs particulièrement attendue. Et cette année, le film projeté a été Joyeuse Retraite 2 : un film récent, comique et familial.

La séance s'est déroulée le 25 Aout dernier, les nombreux spectateurs non pas effrayés par les quelques gouttes rafraichissantes du début de séance. Un joli moment partagé avant la rentrée !



FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année, le forum des associations a été co-organisé par les municipalités de Villevieille, Souvignargues et Aujaargues le samedi 4 septembre de 9h à 13h, au foyer d'Aujaargues.

Nombreuses associations ont répondu présentes à cette journée pour le plus grand plaisir des petits et grands.

Maryse GIANNACCINI et Marc LARROQUE, conseillers départementaux du canton de Calvisson, sont venus partager un moment de convivialité à cette occasion.



Vie au Village

Le plein de Festivités...

LE PETIT MARCHÉ...

Le 23 juin 2022 nous avons fêté le deuxième anniversaire du «Petit Marché».

Cela fait maintenant, plus de deux ans que vous êtes de plus en plus nombreux à venir régulièrement y faire vos emplettes.

Pour ceux qui ne le connaissent pas encore il faut savoir qu'on y trouve l'essentiel...

Les étals proposent chaque semaine des fruits, des légumes, des olives, du miel, du pain, du vin, des oeufs, des fruits et légumes bio, du fromage, de la viande, des conserves de taureaux, de la bière, du safran et des pâtisseries...

Selon les saisons on y trouve aussi des plants et des tisanes, du savon, de la laine, des vêtements présentés par les artisans et de la limonade de Sommières «Purewild».

Tous les forains sont du coin comme tous les musiciens qui viennent bénévolement animer le Petit marché. Une occasion pour eux de présenter leurs nouveaux morceaux, de travailler leur partition et d'entendre les critiques amicales des spectateurs.

Une fois les cabas bien remplis, on peut aussi faire une «Pause Gourmande» avec le food truck qui propose des burgers gastronomiques.

La mairie met des tables à disposition pour ceux qui souhaitent consommer sur place. En amenant ses couverts et son verre, on peut alors partager un bon moment convivial entre amis.

Le « Petit Marché » est devenu un lieu convivial où l'on se retrouve pour fêter un moment entre amis ou encore faire des rencontres.

Alors à jeudi prochain...

Pour rappel, le «Petit Marché» c'est de 18h00 à 20h00, le jeudi sur le parking de la mairie.



COMMEMORATION du 11 NOVEMBRE

« Ce n'est qu'avec le passé que l'on construit l'avenir » Anatole France.

C'est avec beaucoup d'émotion et d'honneur que Madame le Maire et la municipalité ont participé aux commémorations du 11 novembre dans notre jolie commune.

La présence des élèves et des enseignants de notre école a donné une touche particulière à cet hommage et nous les remercions ainsi que tous les habitants qui se sont déplacés nombreux pour honorer notre devoir de mémoire.

LE 14 JUILLET

Ce 13 Juillet 2022, la municipalité a convié les Villevieillois à un apéritif dans le parc de l'Aube.

Pizzas, quiches, anchoïades étaient sur la table pour ravir les papilles de chacun.

Les habitants ont pu partager un agréable moment d'échanges et de rire suivi pour certains d'une retraite au flambeau

Vie au Village

Le Plateau Sportif

De nos jours, la santé est très importante, et pour la conserver rien ne vaut des séances de sport.

Attendus depuis longtemps par la jeunesse villevielloise, les premiers agrès sportifs ont été implantés sur le magnifique parc de la rampe des aires au pied du grand cèdre.

La municipalité a pu mettre en place une gamme complète : barre fixe, abdos inclinés, anneaux suspendus, barres de traction, vélo à 10 vitesses permettant de recharger son téléphone tout en pédalant et en profitant du magnifique paysage... Le tout agrémenté de guides sportifs et de QR codes permettant de télécharger des applications pour une utilisation optimale.

Dans ce nouvel espace, sportifs du dimanche ou athlètes confirmés ont chacun pu trouver une place et s'appropriier ces équipements, comme le confirment ceux qui les ont essayés et les différentes publications des réseaux sociaux.

Forte de ce succès, la municipalité espère pouvoir ajouter de nouveaux agrès adaptés au plus grand nombre et vous souhaite
« un sport partout, un sport pour tous »



Réduction des déchets et tri sélectif

Du nouveau pour le bac jaune

Comme pour 2 collectivités sur 3, les bacs jaunes de notre communauté de communes, acceptent depuis plusieurs mois, la totalité des emballages et suremballages.

Afin de répondre aux questions que vous vous posez sur le tri ou plus largement sur le traitement de nos déchets,

une rencontre est prévue avec les représentants de la CCPS le mardi 7 février à 18h au foyer de Villevieille.



Installation d'un Compostage collectif

A l'horizon 2024, le nouveau défi sera de sortir du bac vert, le plus possible de déchets végétaux ménagers. Ceux-ci ont deux caractéristiques :

- Très riches en eau, ils ne présentent aucun intérêt pour l'incinération.
- Leur composition riche en carbone permet leur retour à la terre après compostage avec les bénéfices bien connus sur la fertilité des sols.

La mairie de Villevieille a passé commande pour un Kit de compostage collectif (3 bacs). Il devrait être installé à proximité du centre ancien, début 2023, avec une participation citoyenne des usagers. N'hésitez pas à appeler Véronique en Mairie, si vous souhaitez participer à cette action.



Un exemple de composteur intégré : « Le trou de serrure » (kee hole)

C'est à l'occasion d'une visite chez Fabienne et Sébastien, nouveaux habitants de Villevieille que nous avons pu découvrir cet astucieux aménagement.

Construit avec de la pierre sèche et des matériaux de récupération, sur un week-end, il permet d'associer compostage et production de légumes en permaculture, le tout s'intégrant parfaitement au reste du jardin.

Jugez par vous-même !



Environnement

L'année 2022, lutte contre la pollution

Enlèvement des plastiques de culture

Le 2 mars 2022 une dizaine de volontaires a participé au ramassage des résidus de film plastique dans les vignes de l'agriculteur, Denis Bertrand. Afin de remercier ces bénévoles de leur temps et de leur engagement citoyen, Denis leur a offert de généreuses grillades.

D'importantes quantités de détritrus ont été récoltées

Le 26 mars 2022, d'autres volontaires se sont retrouvés sur la route de Nîmes pour nettoyer les abords de la voie départementale entre le chemin de Combe Romane et la limite avec la commune d'Aujargues. De grosses quantités de déchets ont été récupérées.



Stop aux dépôts sauvages

Pensez aux gestes citoyens, ne jetez rien sur l'espace public!



Nettoyage de printemps 2023

Et pour 2023, le nettoyage du village se fait par quartier.

La commission environnement propose aux habitants de chaque quartier, de chaque rue,

de s'organiser localement pour effectuer son « *Opération de toilette de printemps* » le samedi matin 25 mars.

Pour cette action, rapprochez-vous du conseiller de votre quartier ou adressez-vous

directement au secrétariat de la mairie.

Une logistique permettra de récupérer les déchets collectés en fin de matinée.

Merci de votre participation.

Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Le lundi 09 mai, s'est tenue en mairie, une réunion d'information co-animée par deux représentants respectivement, de l'Office National des Forêts et des Sapeurs-Pompiers du Gard..

Les détails des Obligations Légales de Débroussaillage sont développés sur le site de la Mairie..

Les conditions climatiques sévères de l'été 2022 nous confortent dans l'idée qu'il faut poursuivre nos efforts dans le domaine de la prévention des incendies.

Plantation d'arbres et arbustes

Profitant de la dotation annuelle de la Pépinière Départementale du Gard, la végétalisation d'espaces verts et parkings a suivi son cours, notamment au parking du château et sur l'espace vert du foyer, autour du bassin de rétention d'eau.

Un pin d'Alep a été replanté au parc du Cèdre, à quelques mètres de son ancêtre prestigieux abattu en 2020.

Pour toutes ces plantations, un mulch abondant a couvert le sol, garantissant des économies d'arrosage.



Un Eco-sentier vient d'être créé

Le sentier des jardiniers invisibles *

Au fond de la corolle du Grand-maitre un Bourdon cherche le précieux nectar

"Le jardinier, attentif de nature aux choses de la vie, remarquera bien sûr, à propos des petits, tous ceux les plus en vue, accrochant la lumière et enchantant les yeux... mais verra-t-il aussi le peuple des moins fiers qui, pourtant plus nombreux, est oublié des feux et lui reste Inconnu?"

Lanier du Vol
Extrait des contes du courtil et des hortillans

Les insectes et autres petites bêtes sont les jardiniers invisibles du paysage. Cette balade pédestre à faire en famille vous propose de changer d'échelle et de pénétrer dans leur monde. Tout au long du parcours, des visuels interactifs vous guideront dans cette découverte.

Distance: 5km
Temps de parcours: 1h40
Niveau: facile

D Départ
 Chateau
 Ballsage
 Mairie

1 La seconde vie du bois mort
 2 A l'ombre et au frais
 3 A la chaleur du calcaire
 4 Les constructions de pierres
 5 La vigne, un écosystème

PROFIL ALTIMETRIQUE

Altitude (m) vs Distance (km)

Télécharger la trace .gpx du circuit et des informations complémentaires sur le site.

Empuse

Elegante vivée

Lézard ocellé

Ne pas s'écarter des chemins balisés

Mairie de Villevieille - Téléphone : 04 66 80 03 24 - E-mail : mairie@villevieille30.fr - Site Web : http://www.mairie-villevieille.fr
 * étapes et titre : les jardiniers invisibles de Arnaud VILLE aux Editions du Rouergue.

Dans un précédent bulletin municipal, nous avons évoqué la création d'un éco sentier sur notre commune. L'année 2022 a été consacrée aux échanges entre la commission environnement et les « Ecologistes de l'Euzière » association à laquelle ont été confiées les études.

Le parcours de 5 km s'effectue en 2h00 maximum. Au départ du parking du château où se situe le panneau d'accueil, après être sorti du village le sentier emprunte le chemin de Biron au milieu des olivettes, puis en arrivant aux abords des terres du Mas Blanc

le panorama s'ouvre sur un paysage de garrigue avant d'atteindre la zone humide du ruisseau de Corbières qu'il longe jusqu'à la voie verte.

Ensuite c'est la via Ludevia ancienne voie romaine puis retour sur le plateau de Villevieille en côtoyant des capitelles.

Le parcours est jalonné de 5 panneaux thématiques sur le thème des « Jardiniers invisibles (micro-faune) »

Une table de lecture du paysage sur la vallée du Vidourle et les sommets environnants est implantée en contrebas du château.

On peut obtenir plus de renseignements sur cet éco sentier sur le site de la mairie de Villevieille

Lors de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2022, la commune a acté la mise en place d'un permis de végétaliser.

La suite est dans le guide pratique



CHARTRE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Notre commune souhaite encourager le développement de la végétalisation dans les rues en s'appuyant sur une démarche collective avec la participation des habitants, des associations, des commerçants (personnes physiques ou morales)...

Notre commune propose un «Permis de végétaliser» dans le cadre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation et d'utilisation d'un espace mis à disposition. Cet accord est donné à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande, réalisée par les services de la commune.

Le but est de :

- favoriser le développement de la nature et de la biodiversité,
- permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public et de mieux le respecter,
- faire participer les habitants à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie,
- renforcer la trame végétale et créer des corridors écologiques,
- développer le lien social en favorisant les échanges entre voisins,
- créer des parcours de fraîcheur agréables et favoriser ainsi les déplacements doux.

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

Toute personne physique ou morale qui souhaite jardiner un coin de la commune proche de son domicile ou de son lieu de travail.

Il suffit de déposer un dossier de demande de permis de végétaliser. Les documents sont à récupérer directement en mairie ou sur le site internet. Une fois le dossier constitué, il suffit de le déposer en mairie.

Dans le cas d'une végétalisation de façade ou de pied d'immeuble, la personne non propriétaire doit obtenir l'autorisation du propriétaire ou de la copropriété.

QUAND ?

TOUTE L'ANNÉE

Le dossier peut-être déposé à tout moment de l'année. L'étude du dossier par la personne ou le service technique référent(e) n'excède pas 2 mois.

Pour l'installation, mieux vaut planter à l'automne ou au printemps pour une meilleure reprise des végétaux.

DE OCT À NOV } Périodes idéales pour
DE AVRIL À MAI } l'installation et la plantation.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Mairie de VILLEVIEILLE
GARD

DEMANDE DE PERMIS DE VEGETALISER

Demandeur :

Nom :

Prénom :

Qualité : Particulier Association Entreprise ou commerçant Autre, précisez :

Nom de la structure éventuelle (association ou entreprise) :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Pour une demande de permis de végétaliser située au droit d'une habitation :

Statut : Propriétaire

Locataire (joindre l'accord du propriétaire)

Copropriétaire (joindre copie de la résolution du conseil syndical ou de l'assemblée générale)

Description du type de végétalisation :

Un espace vert existant

Un espace à jardiner à créer (en pleine terre ou en jardinière)

Une façade à végétaliser

Une jardinière existante

Adresse du lieu à végétaliser :

Description du projet de végétalisation (types de matériaux utilisés, dimensions, superficie nécessaire)

Associations

Comité d'Animation du Foyer

Activités permanentes

* Bibliothèque

Elle est ouverte :

- le mardi de 10h à 11h30 et de 15h à 17h
- le mercredi de 15h à 17h30

Plus des créneaux à la demande pour l'accueil des scolaires et crèche

Sur l'année écoulée, 83 livres ont été acquis (pour les adultes et la jeunesse)

Nombre de visiteurs 683

Nombre de prêts 1004

Notre bibliothèque associative fait partie du réseau des bibliothèques municipales de la Communauté des Communes du Pays de Sommières. Ainsi elle participe aux activités proposées et financées par cet organisme, tant pour les enfants que pour les adultes.

* Jardins partagés

Chute du nombre d'adhérents, mais les présents sont intéressés et actifs, surtout au printemps et à l'automne.

Activités :- installation de cuves avec robinets

- achat de plants

- production de radis, salades, poireaux sauvages, pissenlits, roquettes, choux fleurs, blettes ..

- Les parcelles trop pauvres ont été amendées de fumier et de compost

- Des manifestations ont été mises en place comme le troc aux plantes au printemps et à l'automne, les repas partagés, le glandage de potimarrons, les conseils de fabrication d'huiles et de baumes à partir de plantes sauvages ou récupérées dans d'autres jardins.

Les jardins partagés sont un lieu de ressources et de convivialité pour créer du lien et échanger des savoirs de culture potagère et de produits cosmétiques.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Sandra au 06 48 93 39 90



* Cours de gymnastique Pilates

Ils ont repris à partir du 26 septembre 2022 au Foyer de Villevieille,

- le lundi et le mercredi de 10h30 à 11h30
- le mardi de 18h30 à 19h30
- le jeudi de 18h15 à 19h15

Ils sont animés par 2 professeurs diplômées, Léa et Isabelle.

A ce jour, environ 10 participants sont présents à chaque heure de cours, permettant ainsi un bon fonctionnement de cette activité.

Les "nouveaux" sont toujours les bienvenus. S'adresser à Mme Desvignes, 06 21 31 18 75



Associations

Comité d'Animation du Foyer

ACTIVITES PONCTUELLES

* Soirées spectacle
- Représentation théâtrale "Ma vie avec John Wayne", interprétée par la compagnie "La puce qui renifle" en novembre 2021
- Daniel Villanova: "sept jours sur Sète" en novembre 2022

* La manifestation, Artistes sur Cours et exposition de voitures anciennes a lieu tous les deux ans, lors des journées du patrimoine.

Une trentaine d'artistes (peintres, photographes, sculpteurs, potiers, décors de crèches...) exposent leurs œuvres dans les cours ou jardins mis à leur disposition par des propriétaires du centre ancien de Villevieille.



Parallèlement des véhicules de toutes les époques sont exposées sur le parking de la Mairie.

Cette manifestation est prévue en septembre 2023.

* En 2022 elle a été remplacée par un concours photos "Villevieille par l'image" débuté fin avril 2022 et finalise par une exposition de 15 photographies au temple de Villevieille le 18 septembre 2022
4 prix ont été attribués.

Thème "Nature et PAYSAGE"

1er prix - Faucon crécerelle à André Forner
2ème prix - Rose à Paco Gillet

Thème "Habitat et Personnage"

1er prix - Rue du château à Laurence Valency
2ème prix - Abrivado à Claude Duport.

* Au mois de juin 2022, au foyer, des responsables du théâtre d'Alès "Le Cratère" sont venus présenter le programme des spectacles de la saison 2022-2023.

Une vingtaine de personnes a souscrit un abonnement d'au moins 4 représentations. Les participants bénéficient ainsi d'un tarif groupe et ont la possibilité de se rapprocher afin d'organiser du covoiturage. Cette manifestation sera reconduite en juin 2023.

* Le 1er dimanche d'octobre 2023 aura lieu "Le Relais des Oliviers", manifestation sportive supprimée pendant 2 ans à cause de la crise sanitaire.

Pour des renseignements ou suggestions:
foyerdevillevieille@yahoo.fr

Associations

Association d'accueil des réfugiés du sommiérois (AARS)



**10, rue de l'horloge
30250 VILLEVIEILLE**

Nous avons déjà présenté l'association A.A.R.S. dans un bulletin précédent. Nous souhaitons maintenant vous tenir informés de l'évolution de la situation des familles dont nous nous occupons.

Nous avons obtenu de la Région par l'intermédiaire de la mairie de leur lieu de résidence (Sommières) des subventions pour trois de nos familles ayant déjà obtenu l'asile. Ces aides leur ont permis d'avancer dans leur intégration, ce qui était le but. Pour l'une, le chef de famille ayant monté une entreprise a pu ainsi acheter le matériel professionnel nécessaire à son installation. Pour les deux autres, l'achat d'un véhicule a permis aux parents de s'engager dans des formations. Il faut préciser que ces personnes ont dû repasser un permis de conduire, qu'elles ont obtenu rapidement malgré les difficultés de la langue pour le code.

L'une de ces deux familles (1 enfant) est d'ailleurs partie dans la région parisienne après avoir trouvé un logement social et un travail. L'autre famille (5 enfants) a aussi obtenu, après une longue attente, un logement social dans les environs. Les parents encore en formation vont prochainement rentrer dans le monde du travail.

- Une de nos familles a régularisé sa situation et obtenu au bout de trois ans, un titre de séjour. Les parents ont obtenu un permis de travail. Le chef de famille a immédiatement trouvé un emploi qui va probablement se pérenniser.

- Deux familles ukrainiennes avaient été dès le printemps accueillies dans les environs - l'une par la Croix Rouge et l'autre par des particuliers. Les parents ayant trouvé du travail dans la restauration à Sommières



nous avons été contactés pour prendre le relais. Nous les avons accueillis en cours d'été, les enfants ont participé aux activités organisées par notre association : centre de loisirs pris en charge financièrement et cours de natation également pris en charge.

-Nos familles participent à des sorties que nous organisons environ une fois par mois, ainsi qu'à d'autres actions entreprises par l'association pour récolter des fonds (brocante, loto, conférences...)

-Nous sommes satisfaits de l'évolution favorable et des résultats positifs obtenus par l'association après presque 5 ans d'existence notamment grâce à l'aide des mairies du Sommiérois.

-Les personnes intéressées,
contact par mail:

aarsommierois@orange.fr

Ou par téléphone au 06 18 50 67 02
Nous rappelons que toute aide est la bienvenue. MERCI.

Dominique PILZ - Présidente A.A.R.S.

Association Régionale d'Attelage du Languedoc Roussillon (ARALR)

Après la période estivale, l'Association Régionale d'Attelage du Languedoc Roussillon (ARALR) a repris ses activités.

L'ARALR, dont le siège se situe au mas Portalier à Villevieille, est composée majoritairement de membres propriétaires de voitures hippomobiles et de membres non-propriétaires dits « à pied ». Les uns comme les autres bénéficient de formations délivrées par des monitrices diplômées.

Outre les formations, des sorties sont effectuées soit en balade d'une journée ou en randonnée d'un week-end voire d'une semaine. Un esprit très convivial réunit randonneurs et amateurs de concours.

Tout au long de l'année, de nombreux bénévoles sont sollicités pour aider lors des concours organisés. Nos compétiteurs ont, en cette année 2022, obtenu de nombreuses places d'honneur dans les concours régionaux et nationaux et notamment une médaille d'or au championnat de France de TREC (Techniques de Randonnée Equestre en Compétition) à Forcalquier.

Les environs de Villevieille permettent à toutes et tous la réalisation de leur loisir dans un cadre privilégié.

L'assemblée générale de l'association est prévue début décembre à Villevieille. Les personnes intéressées peuvent s'adresser par courriel à l'adresse suivante : contact@aralr.fr



Association des Parents d'Elèves (APE)

Encore une année bien remplie pour l'APE de Villevieille, malgré un bilan mitigé pour cette année perturbée par l'annulation de certains de nos évènements (notamment un vide grenier).

Nous avons pu organiser un superbe loto (encore un grand merci aux commerçants participants pour vos dons qui nous ont permis d'alimenter nos lots et proposer encore une fois de superbes quines), le vide grenier rencontre comme toujours un grand succès malgré la météo parfois aléatoire mais les visiteurs sont au rendez-vous.

Pendant ces deux années de Covid avec les confinements et les protocoles sanitaires nous avons dû lutter pour maintenir le bon fonctionnement de l'ape grâce aux membres du bureau et un petit groupe de parents d'élèves très actifs, cependant nous avons remarqué une baisse de motivation et de proposition d'aide pour assurer nos manifestations.

Cependant, grâce à plusieurs appels aux bénévoles nous avons pu assurer une superbe fête de fin d'année à l'école.

Nous avons enfin pu revivre (et vivre pour la première fois chez certains parents) une belle soirée autour d'un repas, un moment de convivialité qui nous avait beaucoup manqué.

Cette dernière soirée a marqué également la fin d'un mandat de notre président élu depuis plusieurs années, Julien Aramburu.

Nous avons été très émus de lui dire au revoir, nous profitons de ce bulletin pour le remercier de toutes ces années d'implication, merci d'avoir consacré autant de temps pour l'organisation des évènements qui animent cette belle commune et d'avoir toujours pensé à l'intérêt de nos chers enfants.

Pour cette nouvelle année, le bureau de l'APE accueille 3 nouveaux membres,

voici la composition du bureau pour l'année 2022-2023 :

- Le Président : André JALES
- Le vice-président : Virginie DURAND CASTELLI
- La trésorière : Amélie LAGNIER
- Le trésorier adjoint : Crystal LAWRENCE
- La secrétaire : Solène RIGAIL
- Secrétaire adjointe : Fatima RAUWEL

Le renouveau de l'équipe signe aussi l'arrivée de nouvelles idées. Nous espérons que vous apprécierez le déménagement du marché de Noël sur le parking de la mairie afin que tout le monde puisse en profiter.

D'autres actions sur la commune sont à venir, nous sommes pour cela toujours en demande de bénévoles pour nous aider sur les installations ou préparations. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un peu de temps à nous consacrer. Notre objectif reste toujours le même, faire vivre le village en organisant des évènements qui peuvent réunir petits et grands dans la bonne humeur.

Les animations proposées et la restauration nous permettent de financer des projets pédagogiques pour les enfants de l'école de Villevieille comme par exemple des intervenants sportifs (cours de Judo, Yoga,...) de musique, ou bien même artistique.

A bientôt ...

Amélie, Crystal, Fatima, Solène, Virginie et André.



Associations

Sel'Echange

La fin de l'été a permis à SEL'ECHANGE la reprise des rencontres conviviales au Foyer. Nous avons eu le plaisir d'y accueillir de nouveaux membres habitant Villevieille ou ses alentours.

Nos auberges Espagnoles mensuelles ont toujours autant de succès. Nous pouvons maintenant, ces soirs-là, profiter de « Tables-Echanges » pour troquer ou donner contre quelques « Fleurs de Citre » ce qui ne nous sert plus : objets du quotidien, déco, vêtements, outils...

Surtout pas d'argent :
seulement l'échange, le troc, le don...

Pour le plaisir de redonner vie à des objets, de participer à un anti-gaspi vertueux, de rencontrer les autres... Pour le plaisir... de faire plaisir!

SEL'ECHANGE c'est bien sûr les services rendus, petits ou grands. Changer le flexible de la bouteille de gaz, ... ou une chasse d'eau ; assurer un covoiturage pour une visite médicale - ou autre ; transporter... une échelle, une armoire, des remblais... ; aider à du jardinage, à un aménagement, à ranger le bois pour l'hiver... C'est le partage de compétences : la maîtrise de Word ou Excel, le « nettoyage » d'un smartphone, des conseils en menuiserie, l'aide à la fabrication...

Et, pourquoi pas !... l'aide au ménage chez un membre un peu débordé!



Enfin, SEL'ECHANGE ce sont des sorties de groupe.

En octobre nous étions plus de vingt à nous retrouver sur le site de l'Oppidum de Nages et Sollorgues. Sur ce lieu chargé de mémoires, Mme Catherine PY : Guide Archéologue, a fait revivre pour nous - en deux heures d'une conférence passionnante - le quotidien de nos ancêtres. Le soleil était au rendez-vous : nous avons pu contempler toute la Vaunage... jusqu'à la Grande Bleue !... Une collation généreuse a suivi chez deux membres de SEL'ECHANGE dans leur belle maison de Nages et Sollorgues, elle aussi chargée d'Histoire. Une bien belle journée.

Puis, vous le savez : l'automne est propice aux champignons. Des Sélistes nous ont ouvert leurs maisons en Cévennes, treize d'entre nous y ont été accueillis pour un long week-end. Voici quelques mots d'une participante :

« Petites ballades dans les Cévennes près de Camprieu... à la recherche de châtaignes, de champignons ... Pique nique partagé au bord du lac du Bonheur... Ciel bleu magnifique... Les couleurs dorées de l'automne... Des champignons en veux-tu en voilà... La visite de l'abîme de Bramabiau... Une farandole de plats préparés ensemble... De bons petits vins ... Rires ... Bonne humeur ... Merci Merci Merci... »

Que la solidarité se vive à un niveau local... Que tous (et chacun) trouvent des solutions pour le quotidien dans les échanges, les partages, les aides,... et la convivialité des rencontres, le plaisir des sorties organisées... C'est le moteur de notre association ... et nous pouvons dans cet esprit vous y accueillir si vous le désirez!

Contact : Roger CARUANA : 06 80 24 51 55

Site: <https://selechange.seliweb.net/public/fr/>

Associations

Les Glaneur'euses

Aimez-vous la confiture de Cornouilles?
Connaissez-vous le sirop de Sureau ?

C'est une grande diversité de préparations
que vous découvrirez avec le groupe de
l'association LES GLANEUR'EUSES.

Vous nous retrouverez tous les jeudis matin
au foyer de Villevieille.



L'Association pour la Sauvegarde du Site de Villevieille

L'Association pour la Sauvegarde du Site de Villevieille prend un nouveau départ et a élu un nouveau bureau directeur. L'association souhaite continuer à contribuer à la mise en valeur des sites patrimoniaux de la commune de Villevieille.

L'ASSV organisera, entre autres, des visites guidées de divers sites plus ou moins connus, comme les capitelles, les murs en pierre sèche, les puits et moulins, la flore de notre région etc.

Pour permettre à chacun de comprendre l'intérêt de préserver ce patrimoine et l'apprécier, l'ASSV orientera ses activités sur des aspects pédagogiques. Des conférences, visites et projections seront organisées sur des thèmes en rapport avec le patrimoine et des actions seront lancées auprès des jeunes.

L'ASSV, qui prend ainsi un nouveau départ, espère que les habitants adhéreront à ses orientations qui seront prises par le Conseil d'administration en privilégiant un dialogue constructif. Celles-ci débiteront dès le début de 2023.

Contact : ASSV : 0611507281

E-mail : villevieilleassv@gmail.com

PageFacebook : Assv villevieille

La Chamotte

L'association La chamotte propose :

7 ateliers hebdomadaires, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi,

Des stages modelage, tour de potier pendant les vacances scolaires,

Ces ateliers et stages sont à destination des enfants et des adultes.

Ce sont surtout des espaces d'expression créative, de découverte et de convivialité autour de la terre. Chacun peut y développer un projet personnel et progresser à son rythme.



FLORIAL FLEURS
Pour tous vos événements.

- > Route de Saussines
04 66 51 50 01
- > Place Jean Jaurès
04 66 80 04 82
- > Place de la République
04 11 71 98 35

à SOMMIÈRES



Oxygène Form
 Le Centre de Remise en Forme de Sommières

**Musculation
 Fitness Gym
 Zumba Pilates
 Sauna ...**

*Le sport...
 tout simplement!*

04 66 53 81 56 - Site : www.oxygeneform.com

Dr. Frédéric BASCON

Vétérinaire à domicile
 Gard - Hérault

Lundi - Vendredi
 7h - 19h

tél: 06 30 09 75 58

mail: contact@vetoadomicile.fr



Les Terrasses du Vidourle
 L'authenticité et le savoir-faire dans un vignoble d'exception

Cave coopérative
 67, avenue de la Calmette
 30250 VILLEVIEILLE
 Tél. 04 66 80 02 90 - Fax. 04 66 77 70 51
vinvilleville@wanadoo.fr

AOC LANGUEDIC
 Vin de Pays d'Oc
 Malins Plaisirs

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

Construction - Rénovation
 Aménagements intérieurs
 Toiture - Isolation



REGINA - PASCON
 SARL SOMAGE

Bâtisseurs de vos rêves
34 CAMPAGNE - 06 67 81 94 10




EIRL NOMEIKA PLOMBERIE

SANITAIRE	06-28-54-46-30
PLOMBERIE	znomeika@gmail.com
CHAUFFAGE	30250 VILLEVIEILLE
CLIMATISATION	SIRET: 522 790 047 00024

Installation-Dépannage-Neuf-Rénovation



FRANÇOIS DE DAVID-BEAUREGARD
 PRODUCTEUR À VILLEVIEILLE

VENTE DIRECTE AU CHÂTEAU
 04 66 71 65 23

JMSDEBEAUREGARD@GMAIL.COM

ET CHEZ LE PRODUCTEUR
 240, TRAVERSE COMBE ROMANE
 04 66 35 11 80

FMSDEBEAUREGARD@GMAIL.COM

Photo: Villa Vetus, vu du Château

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé



VETO
A DOMICILE
Votre vétérinaire mobile

Chats, Chiens, NAC, Petits Ruminants

Consultation - Vaccination - Chirurgie - Analyses Biologiques -
Imagerie - Conseil - Livraison ...

www.vetoadomicile.fr

Electricité Plomberie



AUSSEN frères

Rue E.Boisson.Sommières

04 66 80 97 46

MALYACOM
Graphisme & Signalétique

06.62.85.62.25

contact.malyacom@gmail.com

30250 VILLEVIEILLE

ÉTUDE ► CRÉATION ► FABRICATION ► POSE



GRAPHISME
Identités visuelles,
logos, ...



SIGNALÉTIQUE
Enseignes, panneaux,
bâches, véhicules, ...



IMPRIMERIE
Cartes de visite,
flyers, dépliants,
affiches, ...



OBJETS PUBLICITAIRES
Stylos, tote bags,
carnets, clés usb, ...

Depuis 1998



G.T.S. ELEC

Un électricien près de chez vous !

- Électricité Générale •
- Climatisation / Chauffage •
- Automatisation pour Portail •



ÉTUDE ET DEVIS GRATUIT

06 09 88 12 28

30250 VILLEVIEILLE



**PLOMBERIE
CHAUFFAGE**

Jean-Michel **BENASSIS**

34160 CAMPAGNE - bena6@sfr.fr

Tél. 04 67 92 10 58 / 06 03 76 11 49

LA RECYCLERIE DE CALADE PROPOSE UN

REPAIR CAFE (ITINÉRANT)

PROCHAINES DATES & LIEUX

SAMEDI 17 SEPT. 2022 - CANNES-ET-CLAIRAN
SAMEDI 15 OCT. 2022 - SOUVIGNARGUES
SAMEDI 19 NOV. 2022 - CONGENIES
SAMEDI 17 DEC. 2022 - MONTPEZAT
SAMEDI 21 JANV. 2023 - VILLEVIEILLE
SAMEDI 18 FEV. 2023 - LECQUES
SAMEDI 18 MARS 2023 - CALVISSON
SAMEDI 15 AVRIL 2023 - COMBAS

APPRENEZ À RÉPARER VOS OBJETS DÉTECTEURS AUTOUR D'UN CAFE!

www.repaircafe.org
02 51 54 74 52 - repar@calade.org

Guy Vassal

Une vie consacrée au théâtre



Le villeviellois s'est éteint le 13 novembre 2022 à l'âge de 81 ans. Créateur du théâtre populaire des Cévennes, il fut un militant de la décentralisation théâtrale.

Né à Toulouse le 8 mars 1941, Guy Vassal entame une carrière de dramaturge de théâtre à 20 ans. Il collabore avec Jean Vilar à la mise en scène d'Antigone pour le théâtre national populaire.

A 22 ans, il commence à écrire ses premières

pièces de théâtre dont *Le Temps des troubadours*, qui évoque la croisade des Albigeois. Il est sollicité par la télévision pour porter à l'écran plusieurs réalisations, dont *L'Affaire Calas*, *Jacquou Le croquant* et le programme *La Caméra explore le temps*.

Des années 1970 à 2000, il crée et dirige des festivals à Albi, Aigues-Mortes, Carcassonne et Lattes. Il dirige de 1988 à 2004, le théâtre Jacques Cœur de Lattes. En parallèle, il crée le

théâtre populaire des Cévennes pour diffuser la culture en milieu rural.

Outre quelques mises en scène, il s'adonne à l'écriture romanesque et publie notamment *La Boussole* en 2006. Un roman inspiré par la vie du navigateur *La Pérouse*.

Reconnu par ses pairs, l'écriture de Guy Vassal trouve son souffle dans l'histoire de notre grande région, l'Occitanie.

COMMUNE DE VILLEVIEILLE

DE MINUIT À 5H



EXTINCTION
DE
L'ECLAIRAGE
PUBLIC

A PARTIR DU 6 JANVIER 2023